Canton d'Etrépagny

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	24 février 2023
Date de publication	10 mars 2023
Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Quorum	8
Présents	11
Pouvoirs	2
Votes exprimés	13

L'an deux mil vingt-trois, VENDREDI 3 MARS, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents: M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA,

Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN, M. Frédéric BONNAIRE, Mme Ingrid FALEMPIN, M. Georges TERNISIEN, Mme Anne

HARRIVET & M. Richard ASCIAK.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés: M. Florian HOUSSIAUX, donnant pouvoir à Mme Marie-Paule KARKOSZKA

M. Bernard BUISSET, donnant pouvoir à M. Jean-Jacques BOUCHE.

Absent: M. Valentin CLOUET.

M. Patrick LEFEBVRE a été élu secrétaire de séance.

Approbation, à l'unanimité, du Procès-Verbal de la réunion du 16 décembre 2022.

Ordre du Jour

- Ressources Humaines : Convention d'adhésion à la mission « Conseil et assistance chômage » du Centre de Gestion de l'Eure
- Travaux Ecole : Demande de subvention auprès du Département de l'Eure
- Bouche incendie rue des Gilles : Demande de subvention auprès du Département de l'Eure
- Jeux extérieurs
- Préparation du Budget Primitif 2023 :
 - Examen des subventions ;
 - Examen des travaux d'investissement à programmer
- Salle des Fêtes : Tarifs au 01 04 2023
- Concessions de cimetière : Tarifs au 01 04 2023
- · Questions diverses.

I - <u>CONVENTION d'ADHÉSION à la MISSION « CONSEIL et ASSISTANCE CHÔMAGE</u> <u>du CdG27 »</u> - (Délibération n° 333 – 2023 - 1)

Monsieur le Maire précise que tous les fonctionnaires et agents contractuels territoriaux de droit public involontairement privés d'emploi ont droit, s'ils remplissent les conditions, au versement de l'allocation d'assurance appelée allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) dans les mêmes conditions que les agents du secteur privé.

Pour les contractuels de droit public et de droit privé, la commune adhère au régime d'assurance chômage.

Concernant les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les collectivités sont obligatoirement en auto assurance. Elles assurent elles-mêmes l'indemnisation du chômage des agents publics en cas de rupture conventionnelle et en situation de perte volontaire d'emploi.

Dans ce dernier cas, les employeurs territoriaux doivent assurer le versement et la gestion des allocations de chômage pour les fonctionnaires se trouvant dans une des situations concernées. En contrepartie, les employeurs publics territoriaux ne sont assujettis à aucune cotisation au régime d'assurance.

Monsieur le Maire informe que le décret 2023-33 du 26 janvier 2023 modifie les conditions d'indemnisation des agents licenciés depuis le 1^{er} février 2023. Les modalités de calcul, la durée d'indemnisation, les corrections en fonction des contrats réalisés par l'agent rendent cette mission complexe sans l'utilisation d'un logiciel spécifique.

C'est pour cette raison que le Centre de Gestion de l'Eure s'est doté d'un logiciel qui permet de proposer aux collectivités et EPCI cette mission facultative, après signature de la Convention d'adhésion à la « Mission conseil et assistance chômage du CdG27. Cette mission consiste à réaliser pour le compte du bénéficiaire :

- Les calculs d'indemnisation chômage ou simulations d'une indemnisation chômage
- Les calculs d'une activité réduite ou maintien d'une activité conservée avec une allocation chômage
- Les calculs de revalorisation des allocations chômage
- Mettre à disposition les modèles de courriers pour les bénéficiaires.

La tarification de cette mission fait l'objet d'une délibération du CdG27. Elle pourra être réévaluée annuellement par le Conseil d'Administration du CdG27.

La Convention proposée par le CdG27 est conclue pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction et prend effet à compter du 3 mars 2023.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la-dite convention.

II - TRAVAUX ECOLE – DEMANDE de SUBVENTION au DÉPARTEMENT (Délibération n° 333 - 2023 - 2)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents le souhait de la commune de réaliser des travaux de mise aux normes et d'amélioration de la performance énergétique de l'école suivant les différents devis établis :

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département. Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Coût total des travaux HT: 58 327,65 €

Source	Montant	Taux
Etat – DETR (base 55 184,37 €)	22 074,00 €	40 %
Département	23 333,00 €	40 %
Sous-total subventions publiques	45 407,00 €	80 %
Fonds propres	12 920,65 €	60 %
Emprunt		
Sous-total autofinancement	12 920,65 €	20 %
Total HT	58 327,65 €	100 %

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération et les modalités de financement, à inscrire au BP 2023,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Sollicite une subvention auprès du Département,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

III - <u>BOUCHE INCENDIE RUE des GILLES: DEMANDE de SUBVENTION au DÉPARTEMENT</u> - (Délibération n° 333 - 2023 - 3)

Monsieur le Maire rappelle le devis établi par VEOLIA Eau pour l'installation d'une bouche incendie rue des Gilles. Celuici s'élève à 3 976,75 € HT, soit 4 772,10 € TTC.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département. Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Source	Montant	Taux
Etat - DETR	1 193,00 €	30 %
Département	1 193,00 €	30 %
Sous-total subventions publiques	2 386,00 €	60 %
Fonds propres	1 590,75 €	40 %
Emprunt		
Sous-total autofinancement	1 590,75 €	40 %
Total HT	3 976,75 €	100 %

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération et les modalités de financement, à inscrire au BP 2023,
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

IV - JEUX EXTERIEURS : DEMANDE de SUBVENTION DETR - (Délibération n° 333 - 2023 - 4)

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune d'installer des jeux extérieurs, près de l'école, et présente un devis établi par la société SEMIO. Celui-ci s'élève à 3 278,70 € HT, soit 3 934,44 TTC et comprend : 1 manège tournicota, 1 bascule caracal, 1 jeu play banane et 1 panneau « Aire de jeux ».

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR. Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Source	Montant	Taux
Etat - DETR	1 311,00 €	40 %
Autres		
Sous-total subventions publiques	1 311,00 €	40 %
Fonds propres	1 967,70 €	60 %
Emprunt		
Sous-total autofinancement	1 967,70 €	60 %
Total HT	3 278,70 €	100 %

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• Adopte l'opération et les modalités de financement, à inscrire au BP 2023,

- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

V - EXAMEN des SUBVENTIONS à ACCORDER

Les Membres du Conseil Municipal ont décidé de retenir en priorité les Associations ci-dessous :

	5 850 €.
- ALIANSE	200 €
- ALIANSE	
- Union Sportive d'Etrépagny (USE)	250 €
- RASED	50 €
- Fondation du Patrimoine	50 €
- Trait d'Union	
- Société de Saint-Vincent-de-Paul	
- Réunir	1 200 €
- Croix Rouge	150 €
- Comité des Fêtes	3 650 €

Le montant attribué ne sera définitif qu'à compter du prochain vote du Budget Primitif 2023 et sera conditionné par la réception de la demande de subvention.

VI - INVESTISSEMENTS

a) Tout d'abord, les travaux d'investissement programmés et non terminés, ayant fait l'objet d'affectations de crédits en 2022, seront reconduits et éventuellement complétés sur 2023, à savoir (**D = Dépenses – R = Recettes**) :

Ancienne agence postale — Immeuble 1 rue des Gilles R 102 000 €......Vente.

Jeux extérieurs

D 5 000 €......3 jeux, à installer devant l'école.

<u>Ecole</u>

- **D** 500 €......Armoire pour rangement des produits d'entretien
- D 700 €......Ordinateur classe PS/MS.

Eglise

- D 540 €.....Aile de colombe
- D 834 €.....Peinture cadran
- D 120 €......Peinture cadran, complément (devis initial établi en 2020)

Concernant l'aile de colombe, la restauration étant terminée, Monsieur le Maire informe avoir contacté le restaurateur qui envisage de la rapporter lors de son prochain passage dans l'Eure (il est situé dans la Manche). Monsieur le Maire le recontactera afin d'arrêter une date de remise.

Après étude et proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil ont arrêté les différentes priorités en matière de travaux d'investissement sur 2023, sachant qu'elles seront entérinées lors du vote du Budget :

Travaux Ecole

- **D** 48 447 €......Isolation extérieure
- D 11 195 €......Carrelage classe des CM
- D 3 694 €......Régulateurs, sondes, horloge (chaudière)
- R 22 074 €......Subvention DETR espérée (40 %)
- R 23 333 €......Subvention Départementale espérée (40 %)

Sécurité incendie

D 5 000 €......Bouche incendie rue des Gilles

R 1 193 €.....Subvention DETR espérée (30 %)

R 1 193 €.....Subvention Départementale espérée (30 %)

Plantations cimetière

D faire devisPlantations entre les sépultures, partie agrandissement du cimetière, dans la continuité de ce qui a été réalisé.

Lampadaires

D 1 404 €.....Rue des Boissières

D 1 290 €.....Rue du Moulin à Vent.

Local technique

D 27 600 €......Réfection de la toiture.

Rucher

D 500 €......Provision.

Prévention

D 110 €......Tabouret, service salle des fêtes

D 115 €.....Repose pieds, service mairie

D faire devis......Tabouret ATSEM, service école

D faire devis......Chariot, service agence postale.

VII - TARIFS SALLE des FÊTES - (Délibération n° 333 - 2023 - 5)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2 % les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} avril 2023, comme suit :

	1 ^{er}	1 ^{er} jour Jour		olémentaire	Vin d'honneur / Réunion	
	Village	Hors village	Village	Hors village	Village	Hors Village
Petite salle (80 pers)	211€	427 €	61 €	102 €	107 €	200 €
Grande salle (120 pers)	302 €	539 €	78 €	133 €	146 €	303 €
Salle entière (200 pers)	364 €	632 €	101€	169€	193 €	384 €

Les tarifs relatifs à la vaisselle restent inchangés, à savoir :

Location de la vaisselle

- Pour un Repas: 1 € par couvert complet.
- Pour un Vin d'Honneur : 0,15 € par coupe sortie.

Bris ou perte de vaisselle

7 1,50 € par couvert cassé, perdu ou détérioré (assiette, verre, couvert), les autres équipements étant facturés au tarif en vigueur.

VIII - TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE - (Délibération n° 333 - 2023 - 6)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2 % les tarifs des concessions du cimetière, à compter du 1^{er} avril 2023, comme suit :

Concession cinquantenaire	305 €
Concession perpétuelle	570 €
Concession cavurne 25 ans	151 €
Concession cavurne 50 ans	300 €
Cavurne (tarif fixe)	700 €

IX - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cérémonie relative à la remise du titre de Maire Honoraire à Monsieur Yves ESTEVE, de Maire-Adjoint Honoraire à Madame Andrée LECERCLE et à la remise de la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Madame Martine DELAPLACE, aura lieu à la salle des fêtes Samedi 25 mars 2023 à 11 heures. Toute la population sera invitée. Les anciens élus, les agents communaux, actuels et anciens, recevront une invitation individuelle.

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- Courrier du 15 décembre 2022, de Madame l'Inspectrice d'académie Françoise MONCADA, relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2023. Les effectifs prévisionnels du RPI Heudicourt-St Denis le Ferment à la rentrée 2023 sont les suivants : 92 élèves, répartis comme suit : 13 PS, 8 MS, 9 GS, 17 CP, 10 CE1, 18 CE2, 5 CM1 et 12 CM2.
- Courrier du SYGOM, en date du 9 janvier 2023, relatif à la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. A
 compter du 3 avril 2023, les déchets qui ne seront pas présentés dans les bacs identifiés par le logo du SYGOM ne seront
 pas collectés.
- Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'opération « Partir en livre », la Communauté de communes se déplacera à Heudicourt la semaine du 22 juin 2023.
- Monsieur le Maire informe (cf. réunion CM du 8 juillet 2022) que la commune a offert à la classe des CM un livre intitulé « Le crime était presque parfait » de Madame Caroline TRIAUREAU. Ce choix fait suite à la réflexion faite par l'enseignante Madame Erika NICOLE, de travailler sur ce livre avec sa classe. L'auteure viendra à la rencontre des élèves de la classe courant Mai.

Madame Ingrid FALEMPIN ajoute qu'elle interviendra, en qualité de parent d'élève, au sein de la classe des CM dans le cadre de l'opération « J'invite un banquier ». L'objectif est de sensibiliser les enfants au budget à travers un jeu de société (financé par l'éducation nationale).

- Remerciements pour la subvention allouée des associations suivantes : Fondation du Patrimoine et Restos du Cœur.
- Vœux, à l'ensemble de l'équipe municipale, de Madame la Conseillère régionale de Normandie Cécile REMY-BASTIT.
- Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de remplacer l'agent technique durant son absence. Il est évoqué le CESU (chèque emploi service universel).
- Monsieur le Maire et l'équipe municipale remercient chaleureusement toutes les personnes qui sont intervenues sur la commune bénévolement pour : faire du béton (pose des bancs), nettoyer l'allée piétonne (pleine de feuilles mortes).
- Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de faire des petits travaux ponctuels, tels que : panneaux à installer, lasurer l'abri bus rue St Sulpice, retirer les tags sur celui rue du Four Durand, revisser les poubelles des abri bus, panneaux réserves incendie à installer, panneaux ralentisseurs à fixer, nettoyage des plantations, taille, nouvelle issue de secours école à réfléchir... Un point plus précis sera fait.

- Il est indiqué que le banc rue du Manoir a été posé dans le mauvais sens (dos tourné à la plaine). Monsieur le Maire répond qu'après discussions, il a été décidé de poser ce banc pour le repos des piétons circulant sur le chemin.
- Remerciements du Sénateur Hervé MAUREY pour l'Heudicourtois.
- Madame Marie-Christine LEBEL et son époux vont reprendre l'activité autour des abeilles (rucher communal). Ils seront accompagnés par Monsieur Didier LATISTE. Sur les conseils de ce dernier, Madame LEBEL a consulté les factures d'achats depuis 2016. Un inventaire sera fait par la suite. Il est rappelé que Messieurs KARKOSZKA et ROZETTE sont intéressés pour intégrer l'équipe.
- Une élue intervient au sujet des demandes de certains parents concernant les affaires scolaires et périscolaires. Monsieur le Maire informe avoir répondu aux mails des parents et les avoir reçus.

La séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance, Patrick LEFEBVRE Le Maire, Jean-Jacques BOUCHE